

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE
Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Master 1ère année
*ELECTRONIQUE, ENERGIE
ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE*
Année 2021 - 2022



Sommaire

Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques	3
2. Le campus	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3. Scolarité	6
3.1. Service de scolarité	6
3.2. Inscriptions	6
3.3. Validation d'U.E.	7
3.4. Boite mail UHA	7
3.5. Le calendrier universitaire	8
3.6. Les emplois du temps.....	9
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap	10
3.8. Les sportifs de haut niveau.....	11
3.9. Les étudiants salariés	11
3.10. Les étudiants boursiers	12
3.11. Etudiants Campus France	13
3.12. Lexique des abréviations universitaires.....	13
4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	14
5. Informations importantes.....	16
5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant).....	16
5.2. Examens :.....	16
5.3. Vie de l'établissement.....	16

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Secrétariat de direction : Mme Sabah AMATRUDA (tel. 03 89 33 62 00)

2. Le campus

2.1. Le plan



Plan Campus Illberg UHA

- (A) Gymnase Universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (C) Chantier Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) FST - Faculté des Sciences et Techniques
CLAM - Certification et Langues par Apprentissage Multimédia
- (F) Amphithéâtres :
Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SCD - Service Commun de Documentation (BU Illberg)
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
- (I) ENSISA Lumière - École Nationale Supérieure
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) Résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques
SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA Werner - École Nationale Supérieure
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (N) Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet
(COB, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
Nef des sciences
- (Q) Maison de l'Étudiant
BVE - CFAU - CLOUS - Écoles Doctorales - LAMIE - Médecine -
Mission Handicap - Relations Internationales - Scolarité -
SIO/BAIPS - SUAC
- (R) Résidences universitaires

Accès Transport :

- | | |
|--------------------|----------------|
| Parking Libre | Parking Tram |
| Parking Personnels | Vélocité |
| Bus | Tram |
| 17 Gifop | 2 Illberg |
| 51 Université | Défibrillateur |

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



FST n°18
Bâtiment K

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière Bâtiment K	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_ AMPHI A ILL_K_ AMPHI TAGLANG ILL_K_ AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_ 001 à 007 ILL_K_ 100, 102, 104</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_ TP CHIMIE PHYS ILL_K_ TP CHIMIE MINE ILL_K_ TP CHIMIE ORGA ILL_K_ TP PHYS 1 ILL_K_ TP PHYS 2 ILL_K_ TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_ 008 ETUDIANTS (info en libre service 12 postes) ILL_K_ 107 INFO ILL_K_ 109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment E	<p>ILL_E_ LABO LANGUES ILL_E_ A et B ILL_E_ S01 à S04</p>	<p>1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment F	<p>ILL_F_ 1 à 4</p>	<p>1^{er} étage</p>
ENSISA Lumière Bâtiment I	<p><u>Salles informatique :</u> ILL_I_ E37 (42 postes) ILL_I_ E39 (27 postes)</p>	<p>2^{ème} étage</p>

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la 1ère année de Master ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE:

M. Jean-Philippe URBAN, jean-philippe.urban@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

du LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé l'après midi

Responsable de la scolarité Master 1 EEA :

Mme Sylvie MUNCH. sylvie.munch@uha.fr, 03 89 33 62 05

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

Mme Munch est votre personne référente en master 1 EEA pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives,...

Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr avant le **30 septembre 2021** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la

scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée.
Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles du M1 EEA dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 24 septembre 2021**.

3.4. Boîte mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boîte mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boîte mail UHA tous les jours.**

3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021-2022

MASTER 1 EEA

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Decembre		Janvier	
1 D		1 M		1 V		1 L	Toussaint	1 M		1 S	Jour de l'an
2 L		2 J		2 S		2 M		2 J		2 D	
3 M		3 V		3 D		3 M		3 V		3 L	
4 M		4 S		4 L		4 J		4 S		4 M	
5 J		5 D		5 M		5 V		5 D		5 M	
6 V		6 L		6 M		6 S		6 L		6 J	
7 S		7 M		7 J		7 D		7 M		7 V	
8 D		8 M		8 V		8 L		8 M		8 S	
9 L		9 J		9 S		9 M		9 J		9 D	
10 M		10 V		10 D		10 M		10 V		10 L	
11 M		11 S		11 L		11 J	Armistice 1918	11 S		11 M	
12 J		12 D		12 M		12 V	Pont si possible	12 D		12 M	
13 V		13 L	Rentrée 11h00	13 M		13 S		13 L		13 J	
14 S		14 M		14 J		14 D		14 M		14 V	Fin Examens Sem 1
15 D		15 M		15 V		15 L		15 M		15 S	
16 L		16 J		16 S		16 M		16 J		16 D	
17 M		17 V		17 D		17 M		17 V		17 L	Début Sem 2
18 M		18 S		18 L		18 J		18 S		18 M	
19 J		19 D		19 M		19 V		19 D		19 M	
20 V		20 L		20 M		20 S		20 L		20 J	
21 S		21 M		21 J		21 D		21 M		21 V	
22 D		22 M		22 V		22 L		22 M		22 S	
23 L		23 J		23 S		23 M		23 J		23 D	
24 M		24 V		24 D		24 M		24 V		24 L	
25 M		25 S		25 L		25 J		25 S	Vacances	25 M	
26 J		26 D		26 M		26 V		26 D	de Noël	26 M	
27 V		27 L		27 M	Vacances	27 S		27 L		27 J	
28 S		28 M		28 J	d'Automne	28 D		28 M		28 V	Jury Sem 1
29 D		29 M		29 V		29 L		29 M		29 S	
30 L		30 J		30 S		30 M		30 J		30 D	
31 M				31 D				31 V		31 L	
Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 M		1 M		1 V		1 D	Fête du travail	1 M		1 V	
2 M		2 M		2 S		2 L		2 J		2 S	
3 J		3 J		3 D		3 M		3 V		3 D	
4 V		4 V		4 L		4 M		4 S		4 L	
5 S		5 S		5 M		5 J		5 D		5 M	
6 D		6 D		6 M		6 V		6 L	L. Pentecôte	6 M	
7 L		7 L		7 J		7 S		7 M		7 J	
8 M		8 M		8 V		8 D	Armistice 1945	8 M		8 V	
9 M		9 M		9 S		9 L		9 J		9 S	
10 J		10 J		10 D		10 M		10 V	Fin Examens Sem 2	10 D	
11 V		11 V		11 L		11 M		11 S		11 L	
12 S		12 S		12 M		12 J		12 D		12 M	
13 D		13 D		13 M		13 V		13 L		13 M	
14 L		14 L		14 J		14 S		14 M		14 J	Fête nationale
15 M	Vacances	15 M		15 V	Vendredi Saint	15 D		15 M		15 V	
16 M	d'hiver	16 M		16 S		16 L		16 J	Jury S2 + comp	16 S	
17 J		17 J		17 D	Pâques	17 M		17 V	+ diplôme	17 D	
18 V		18 V		18 L		18 M		18 S		18 L	
19 S		19 S		19 M	Vacances	19 J		19 D		19 M	
20 D		20 D		20 M	de printemps	20 V		20 L		20 M	
21 L		21 L		21 J		21 S		21 M		21 J	
22 M		22 M		22 V		22 D		22 M		22 V	
23 M		23 M		23 S		23 L		23 J		23 S	
24 J		24 J	DUATHLON	24 D		24 M		24 V		24 D	
25 V		25 V		25 L		25 M		25 S		25 L	
26 S		26 S		26 M		26 J	Ascension	26 D		26 M	
27 D		27 D		27 M		27 V	Pont si possible	27 L		27 M	
28 L		28 L		28 J		28 S		28 M		28 J	
		29 M		29 V		29 D		29 M		29 V	
		30 M		30 S		30 L		30 J		30 S	
		31 J				31 M				31 D	

Pas de session 2.

Les étudiants empêchés de composer à une épreuve peuvent bénéficier d'une épreuve de substitution sur demande et présentation d'un justificatif valable dans les 5 jours après leur empêchement auprès des services de scolarité et des enseignants concernés.

3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer le dossier "Groupes d'étudiants" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "MASTER 1". Cliquer sur votre filière, votre emploi du temps sera affiché :

RECHERCHE		S38 - lun. 14 septembre 2020				
FR		Lundi 14/09/2020	Mardi 15/09/2020	Mercredi 16/09/2020	Jeudi 17/09/2020	Vendredi 18/09/2020
LISTE DES RESSOURCES Nom ▾ ↳ Groupes d'étudiants ↳ ENSCMU ↳ ENSISA ↳ FLSH ↳ FMA ↳ FSESJ ↳ FST ↳ LICENCE 1 ↳ LICENCE 2 ↳ LICENCE 3 ↳ MASTER 1 ↳ M1 CHIMIE ↳ M1 EEA ↳ M1 MI ↳ M1 MATHÉMATIQUES ↳ M1 IMAGE FA ↳ M1 IMAGE FI ↳ M1 RE ↳ M1 SGM ↳ MASTER 2 ↳ NUTC ↳ NUTM ↳ Enseignants ↳ Sales ↳ Equipements ↳ Etudiants ↳ Catégorie6 ↳ Catégorie7 ↳ Catégorie8	07:00					
	07:30					
	08:00					
	08:30		SIG numérique CM ILL_K_006 MI EEA HERMANN Gilles	Serveurs Internet CM ILL_K_TP EEA MI EEA CHTOUKI Inesane		Automatique CM ILL_K_006 MI EEA URBAN Jean-Philippe
	09:00					
	09:30					
	10:00					
	10:30		PROC Objets CM ILL_K_006 MI EEA BUESSLER Jean-Luc	PROC Objets CM ILL_K_006 MI EEA BUESSLER Jean-Luc		Automatique CM ILL_K_006 MI EEA URBAN Jean-Philippe
	11:00	Rentrée AUTRE ILL_K_AMPHI TAGLANG MI EEA URBAN Jean-Philippe				
	11:30					
12:00						
12:30						
13:00						
13:30						
14:00						
14:30						
14:30						
15:00		µProcesseurs CM ILL_K_006 MI EEA KIHIL Hubert	Automatismes CM ILL_K_006 MI EEA BIROUCHE Abdelaziz		ALLEMAND TD À distance MI EEA Gr Allemand HENNER Valerie	
15:30					ANGLAIS TD À distance MI EEA Gr Anglais DECOCK Gilles	
16:00						
16:30						
17:00						
17:30		SIG Analogique CM ILL_K_006 MI EEA MOUKADEM Ali	Automatique CM ILL_K_006 MI EEA URBAN Jean-Philippe			
18:00						
18:30						
18:30						
19:00						
19:30						
20:00						

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : suaps(at)uha.fr

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" (12h30 minimum par semaine) doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un formulaire de dispense de cours disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **versement des sommes indûment perçues**.

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **sous huitaine**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard huit jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1^{er} étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

3.12. Lexique des abréviations universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

MCC : Modalités de Contrôle des Connaissances

ContrôleTD : notes obtenues lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

EC1 : Examen Commun n°1

EC2 : Examen commun n°2, etc...

4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	NUMERIQUE & INDUSTRIE DU FUTUR
Intitulé	Master ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE - Parcours AI-ASI : Automatique et Informatique Industrielle - AUTOMATIQUE, SIGNAL, IMAGE - Parcours AI-SE : Automatique et Informatique Industrielle - SYSTEMES EMBARQUES

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2020
 (Approuvées par le conseil FST du 4/7/2020 et la CFVU du 9/7/2020)

Fiche semestre 1

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle		Notes P	Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée totale
			Session unique	Epr							
14AUCOM 14APSAC1	UE CONTRÔLE - COMMANDE 1 ECUE Systèmes asservis continus		SC écrit 2h		07/20	2	6	18	12		60
14APSD1	ECUE Systèmes à événements discrets et automatisme		SC écrit 2h Note TP	1 1		1		10	4	16	
14AUTS11 14APTS1	UE ACQUISITION ET TRAITEMENT DU SIGNAL 1 ECUE Analyse et traitement du signal à temps continu		SC écrit 2h Note TP	2 1	07/20	2	5	10	6	8	50
14APTS1	ECUE Analyse et traitement du signal à temps échantillonné		SC écrit 2h Note TP	2 1		1		12	6	8	
14AUPO01 14APUML1	UE PROGRAMMATION ORIENTEE OBJETS ET SES APPLICATIONS ECUE Programmation objet avec UML et C++		SC écrit 2h Note TP	2 1	07/20	2	6	16	12	12	60
14APINT1	ECUE Langages d'Internet et interfaces distantes		SC écrit 2h Note TP	2 1		1		6	6	8	
14AUMIC1 14APSEC1	UE MICROPROCESSEURS ET RESEAUX ECUE Adressage, protocoles et sécurité des réseaux		SC écrit 2h Note TP	2 1	07/20	2	5	12	10	8	42
14APMIC1	ECUE Microprocesseurs hautes performances		SC écrit 2h			2		12	8		
14AULAG1 14APANG1 14APALL1	UE LANGUES 1 ECUE Anglais OU ECUE Allemand / ECUE Allemand débutant 14APALD1		Contrôles de TD			1	3		24		24
14AUPRJ1 14APPRM1	UE PROJET TRANSVERSAL ET PROJET PROFESSIONNEL ECUE Projet robotique mobile		Note TP Rapport projet	1 1		2	5	8	10	20	50
14APRP1	ECUE Projet professionnel: - poursuite d'études (SIO module 2)		(*) Selon modalités SCD/SIO						10		
Total SEMESTRE 1							30	106	108	80	294

SC = Examen Commun

- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

(**) L'absence à l'ECUE projet professionnel entraîne l'ajournement à l'UE Projet, quelle que soit la note.

DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	NUMERIQUE & INDUSTRIE DU FUTUR
Intitulé	Master ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE - Parcours AII-ASI : Automatique et Informatique Industrielle - AUTOMATIQUE, SIGNAL, IMAGE - Parcours AII-SE : Automatique et Informatique Industrielle - SYSTEMES EMBARQUES

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2021
(Approuvées par le conseil FST du et la CPVU du 14/06/2021)

Fiche semestre 2

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle		Notes P	Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée totale
			Session unique	Epr							
14AUCOM2	UE CONTRÔLE - COMMANDE 2				07/20	2	5				50
14APSAL2	ECUE Systèmes asservis linéaires échantillonnés		EC écrit 2h			1		10	4		
14APCOM2	ECUE Commande avancée		EC écrit 2h			1		8	4		
14APTPS2	ECUE Travaux Pratiques		Note TP			2				24	
14AUTSI2	UE ACQUISITION ET TRAITEMENT DU SIGNAL 2				07/20	2	4				50
14APFIL2	ECUE Filtrage numérique		EC écrit 2h Note TP	3 1		1		6	4	4	
14APTIM2	ECUE Traitement d'images numériques		EC écrit 2h Note TP	4 3		2		12	8	16	
14AUSYC2	UE SYSTEMES COMMUNICANTS				07/20	2	5				50
14APMIC2	ECUE Microprocesseur et techniques de virtualisation		EC écrit 2h			2		10	8		
14APCOS2	ECUE Communication entre systèmes		EC écrit 2h Note TP	2 1		3		14	10	8	
14AUPSE2	UE PROGRAMMATION ET SYSTEMES D'EXPLOITATION				07/20	2	5				50
14APSYX2	ECUE Systèmes d'exploitation et interfaces de programmation des applications		EC écrit 2h Note TP	4 3		2		12	4	16	
14APCOP2	ECUE Communications entre processus locaux et distants		EC écrit 2h Note TP	2 1		1		8	4	6	
14APCHX2	<i>CHOIX OUVERTURE PARCOURS</i>										30
14AUASI2	UE Ouverture Parcours AII ASI : Machines de vision pour l'industrie et robotique manufacturière		EC écrit 2h Note TP	1 1	07/20	1	3	12		18	
14AUPRG2	UE Ouverture Parcours AII SE : Programmation multi-tâche		EC écrit 2h Note TP	1 1	07/20	1	3	12		18	
14AULAG2	UE LANGUES S2					1	3				24
14APANG2	ECUE Anglais		Contrôles de TD							24	
14APALL2	ECUE Allemand/ECUE Allemand débutant 14APALD2										
14AUPRJ2	UE PROJET TRANSVERSAL ET INSERTION PROFESSIONNELLE				07/20	2	5				20
14APPRT2	ECUE Projet transversal		Note Projet								
14APINS2	ECUE Insertion professionnelle (SCD)		Selon modalités SCD/SIO (***)						20		
Total SEMESTRE 2							30	92	90	92	274 + Projet

EC = Examen Commun

- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

(***) L'absence à l'ECUE Insertion professionnelle entraîne l'ajournement à l'UE Projet, quelle que soit la note.

5. Informations importantes

5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.2. Examens :

Examens finaux :

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

Contrôle de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie en présence de l'enseignant. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

TP : ATTENTION : Toutes les heures de TP sont des examens finaux.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

5.3. Vie de l'établissement

En lien avec l'épidémie Covid-19 et les contraintes sanitaires : « Les consignes sanitaires en vigueur s'imposent à tous et conditionnent les accès aux bâtiments de l'université. Leur non-respect peut entraîner le refus d'accéder aux locaux ou l'exclusion provisoire des locaux jusqu'à ce que les consignes soient respectées, voire une saisine de la commission de discipline en cas de comportement répréhensible ».